

Décision n° 2016-255

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu la décision n°2007-004 du 24 avril 2007, nommant Monsieur Christophe BENAVIDES, secrétaire général, ordonnateur délégué du directeur général.

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des Établissements Publics Fonciers des Hauts de Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M. Gilles BOUVELOT, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu l'empêchement du Directeur Général en congés du 23 décembre 2016 au 03 janvier 2017 inclus,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BÉNAVIDÈS, Secrétaire général, à l'effet de signer tous actes et correspondances de toute nature se rapportant à l'activité générale de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Article 2 : La présente décision prendra effet à compter du 23 décembre 2016.

Fait à Paris, le 22/DEC. 2016

Le Directeur Général,
Gilles BOUVELOT